



# GUIDE DE ROUTE



EPREUVE UCI et  
COUPE DE FRANCE U19  
TOUR DU CARMAUSIN SEGALA  
4 Mai 2025 – TARN – OCCITANIE

# EPREUVE UCI et COUPE DE FRANCE U19 TOUR DU CARMAUSIN SEGALA



## COMPÉTITION

Engagements & Règlementation	3
Permanence & Lieux pratiques	4
Organisation	5
Dispositif de secours	5
Règlement particulier de l'épreuve	6
Profil et Carte	10
Itinéraire horaire	11
Détails Départ / Arrivée	12
Equipes	14
Partenaires	15

**COURSE INTERNATIONALE U19**

**TOUR DU CARMAUSIN  
SEGALA U19 - TARN**

**DIMANCHE 4 MAI 2025**

**130 KM** >>>

DÉPART - 10H30  
MIRANDOL  
BOURGNOUAC

ARRIVÉE - 13H30  
CARMAUX

UCI  
COUPE DE FRANCE U19 ROUTE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
MIRANDOL Bourgnounac  
CARMAUX  
Carmausin Segala  
TARN  
L'UNION DÉPARTEMENTAIRE DE CYCLISME

Groupama  
SUPER U  
STB  
ASSEMBLÉE MARINE AUTOMOBILES  
GMS

SN  
Ford  
SKODA  
RENAULT  
TURBOFORTE  
C.S.R.  
VALARDI

@Tourcarmausinsegala  
@tourcarmausinsegala  
tourcarmausinsegala.com

S.C.O.  
Segala Cyclisme Organisation

## RÈGLEMENT

### Organisation

L'épreuve du Tour du Carmausin Ségala est organisée par le **Ségala Cyclisme Organisation (SCO)** sous les règlements de l'Union Cycliste International.

### Type d'épreuve

L'épreuve compte pour une manche de la **Coupe de France U19 2025**. Elle est inscrite au calendrier UCI (MJ 1.1).

## ENGAGEMENTS

### Participation à la Coupe de France U19

Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19, les cyclistes français ou étrangers titulaires d'une licence ELITE et OPEN en U19, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.

### Les épreuves retenues à la Coupe de France U19

La Coupe de France U19 est un classement par points portant sur 3 épreuves fédérales U19 (Classe 3.75 - Epreuve d'un jour) et 2 épreuves internationale UCI U19 – La Classique des Alpes Juniors (MJ 1.1) et 5ème Tour du Carmausin Ségala U19 (MJ 1.1)

### Composition des équipes

Épreuve sur route : Épreuves UCI MJ 1.1  
 Équipes de 5 à 7 coureurs  
 Equipes participantes :  
 - Équipes nationales  
 - Équipes régionales  
 - Équipes de club  
 - Équipes mixtes

## ARBITRES

### Collège des arbitres

**Président du Jury** : Jordi MARTINEZ BOADAS

**Commissaire 1** : Joël ALIES

**Commissaire 2** : Gilles JALADE

**Juge à l'arrivée** : Daniel BELLANTONIO

**Commissaire Moto 1** : Anthony MARCOUX

**Commissaire Moto 2** : Anthony VIDAL

**Commissaire adjoint** : Jordane TREMOULET

## LIVE TRANSPONDEURS

<https://www.stsport.fr/LIVE/g-live.html?f=SCO/2025-TCS.clax>





## PERMANENCE

Les permanences du départ et d'arrivée se tiendront comme suit :

### ► Samedi 3 mai 2025

#### 16h00 à 18h00 - Permanence

Salle polyvalente de Mirandol-Bourgnounac  
Place de la Liberté  
81190 Mirandol-Bourgnounac

16h30 à 17h45 – Retrait des dossards

18h00 – Réunion des DS

### ► Dimanche 4 mai 2025

#### 8h00 à 10h00 - Permanence de Départ

Salle polyvalente de Mirandol-Bourgnounac  
Place de la Liberté  
81190 Mirandol-Bourgnounac

#### 9h15 – Réunion Motards et Chauffeurs

Salle polyvalente de Mirandol-Bourgnounac  
Place de la Liberté  
81190 Mirandol-Bourgnounac

#### 9h15 à 10h15 - Présentation des Equipes

Les coureurs sont priés de se présenter en équipe complète au podium sur l'Avenue du Viaur, devant la ligne de Départ.

10h20 - Rassemblement et Appel des coureurs.

10h30 - Départ fictif

10h32 - Départ réel lancé

#### A partir de 13h30 - Permanence d'arrivée

Podium d'Arrivée,  
Avenue Albert Thomas 81400 Carmaux

## ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

- Salle Bérégovoy, 117 Avenue Albert Thomas, 81400 Carmaux

## RADIO-TOUR

L'information course sera assurée par la société **Alain Biles Cyclisme Développement**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.575 Mhz



## ORGANISATEURS

### Ségala Cyclisme Organisation

#### **BESSETTES Clément**

Président – Directeur de l'organisation

Tél : +33 6 01 31 91 71

E-mail : [tourcarmausinsegala@gmail.com](mailto:tourcarmausinsegala@gmail.com) /  
[b7.cle@orange.fr](mailto:b7.cle@orange.fr)

#### **BESSETTES Philippe**

Référént Sécurité UCI – Directeur de course

Tél : +33 6 30 40 56 97

E-mail : [tourcarmausinsegala@gmail.com](mailto:tourcarmausinsegala@gmail.com) /  
[p.besettes@hotmail.fr](mailto:p.besettes@hotmail.fr)

Responsable sécurité : \_\_\_\_\_ Richard ABADI

Relation arbitres : \_\_\_\_\_ Nicolas SIGAL

Relation équipes : \_\_\_\_\_ Philippe BESSETTES

Relation presse : \_\_\_\_\_ Carine BUSQUERES

Responsable protocole : \_\_\_\_\_ Virginie ROUSSEL

Responsables restauration : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Roselyne POUX / Joselyne ROZIERES

Responsable des sites départs/arrivée :

\_\_\_\_\_ Clément BESSETTES

Responsables Bénévoles : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Richard ABADI / Jean Philippe VERGNES

### Échelon Course

Voiture Ouvreuse : \_\_\_\_\_ Jean MARAVAL

Assistance Dépannage Neutre : \_\_\_\_\_ Alain BILES

Ardoisière : \_\_\_\_\_ Valérie CAMPISTROUS

Liaisons Radio : \_\_\_\_\_ Alain BILES

Ambulance : \_\_\_\_\_ FSSA

Responsable Motards : \_\_\_\_\_ Bernard SALVIGNOL

Voiture Balai : \_\_\_\_\_ Jean Philippe VERGNES

Classement Photo Finish : \_ Frédéric LAFARGUE (STSport)

Moto Information : \_\_\_\_\_ Julien ALMANSA

Régulateur : \_\_\_\_\_ Grégory MAURI

Information Course : \_\_\_\_\_ Sven CALUS

Speaker Officiel : \_\_\_\_\_ Nicolas CALVET

Photographes : \_\_\_\_\_ Arnaud BERTRAND / Aubin LIPKE

Vidéo : \_\_\_\_\_ Alexandre VIEUX (LAFABRIKAIMAGES)

## FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

#### **FOUREZ Alexandre**

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : [a.fourez@ffc.fr](mailto:a.fourez@ffc.fr)

## RÉFÉRENTS SECOURS

### Service médical

Le service médical sera suivi par les docteurs **Michel**

**VIALAS** et **Dominique BERTHIN**

Deux ambulances de l'association FSSA assureront

l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle

intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si

nécessaire après avis du médecin.

### Urgences

- ▶ Polyclinique Sainte-Barbe - 2 Avenue de Neckarsulm, 81400 CARMAUX - +33 5 63 80 28 00
- ▶ Centre Hospitalier d'Albi - 22 Boulevard Général Sibille, 81000 ALBI - +33 5 63 47 47 47



## 5<sup>ème</sup> Tour du Carmausin Ségala U19

### COUPE DE FRANCE U19 – MJ 1.1

#### Règlement de l'épreuve

#### Art. 1 : Organisation

L'épreuve du Tour du Carmausin Ségala U19 est organisée par le Ségala Cyclisme Organisation sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Elle se dispute le Dimanche 4 Mai 2025.

Elle est la 3<sup>ème</sup> manche de la Coupe de France U19 Route de la Fédération Française de Cyclisme.

#### Art. 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes U19. Elle est inscrite au calendrier UCI en classe MJ 1.1.

Conformément à l'article 2.1.005 et 2.1.003 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : nationales, régionales, clubs ou mixtes françaises et étrangères.

Toute équipe étrangère doit fournir une autorisation de sa fédération.

Conformément à l'article 2.2.003bis du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de 5 minimum et 7 maximum.

Dans le cadre de la Coupe de France U19 Route, la participation des équipes françaises est régie par l'article 4 du règlement particulier de la série.

#### Art. 3 : Permanence

La permanence de l'épreuve sera le samedi 3 mai 2025 à la salle polyvalente de Mirandol-Bourgnounac (Place de la Liberté, 81190 MIRANDOL-BOURGNOUNAC) de 16h00 à 18h00. Le retrait des dossards par les directeurs sportifs de 16h30 à 17h45. La réunion des directeurs sportifs aura lieu à 18h00 à la salle

polyvalente de Mirandol-Bourgnounac (Place de la Liberté, 81450 MIRANDOL-BOURGNOUNAC).

Chaque équipe recevra de la part de l'organisateur pour chaque coureur, deux dossards, une plaque de cadre et une puce électronique. La non-restitution du transpondeur sera facturée 80 euros par le prestataire.

La Réunion de Sécurité, organisé suivant l'article 2.2.034 bis du règlement UCI, en présence des membres du collège des arbitres et de TOUS les chauffeurs à l'échelon course, est fixée le dimanche 4 Mai 2025 à 9h00 à la salle polyvalente de Mirandol-Bourgnounac (Place de la Liberté, 81450 MIRANDOL-BOURGNOUNAC).

La permanence d'arrivée se tiendra sur la ligne d'arrivée (Avenue Albert Thomas 81400 CARMAUX).

#### Art. 4 : Présentation et départ de l'épreuve

Les coureurs doivent venir en tenue à la présentation des équipes et au contrôle de signatures suivant l'ordre donné lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Après avoir effectué l'appel des coureurs, le départ réel sera donné lancé si aucun incident n'est survenu durant le parcours fictif.

#### Art. 5 : Incidents

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de changer le programme de la course à la dernière minute, avec l'aval du collège des arbitres.

Le collège des arbitres peut à tout moment :

- Modifier le parcours
- Déterminer la neutralisation temporaire de l'épreuve
- Annuler une partie de l'étape et donner un nouveau départ à proximité du lieu de l'incident
- Considérer l'étape comme non disputée et d'en annuler les résultats

Chaque directeur sportif est responsable de ses coureurs et donc de leur comportement tout au long de cette épreuve ainsi que pour les hébergements.



Art. 6 : Arrivée

Le dernier kilomètre de l'épreuve sera signalé par un panneau placé sur le côté droit de celle-ci.

Dans le dernier kilomètre restant pour atteindre la ligne d'arrivée, les 500, 300, 200, 150, 100 et 50 derniers mètres seront matérialisés par des panneaux des deux côtés de la chaussée.

Art. 7 : Délais d'élimination

Conformément à l'article 2.3.039 du règlement UCI, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collègue des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

Art. 8 : Coureurs distancés – Abandons - Véhicule Balai

Tout coureur distancé devra respecter le code de la route. Tout coureur abandonnant la course se verra retirer ses dossards et sa plaque par le véhicule balai et devra monter à bord du véhicule avec son vélo.

Tout coureur isolé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter, rendre ses dossards et plaque à l'arbitre du véhicule balai et quitter la course (dans le véhicule balai ou à vélo par la route et de ce fait faire preuve de prudence et respecter le code de la route, les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans ce cas de figure).

Art 9 : Classement de l'épreuve

Le vainqueur de l'épreuve recevra une récompense parrainée par GROUPAMA.

Art 10 : Classement «Grimpeur»

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte. La cotation des points sera celle mentionnée : 5 - 3 - 2 - 1 aux 4 premiers de chaque côte répertoriée. En cas d'égalité au classement général

individuel du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes
2. Classement à l'arrivée

Pour figurer au classement général individuel du meilleur grimpeur, les concurrents devront obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais règlementaires. Le leader du classement général individuel du meilleur grimpeur recevra une récompense parrainée par SUPER U.

GRAND PRIX DE LA MONTAGNE			
Km	Lieu	Altitude	Points
46	SAINT JEAN DE MARCEL	430	5-3-2-1
59.5	PAMPELONNE	548	5-3-2-1
93.2	MONTIRAT	430	5-3-2-1
113.6	VIRAC	319	5-3-2-1
120.8	LABASTIDE-GABAUSSE	327	5-3-2-1

Art 11 : Classement «Sprint Intermédiaire»

Le classement s'obtient par l'addition des points attribués à chaque sprint intermédiaire. La cotation des points sera celle mentionnée : 5 - 3 - 2 et 1 aux 4 premiers de chaque sprint intermédiaire. En cas d'égalité au classement général individuel du sprint intermédiaire, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les sprints intermédiaires
2. Classement de l'épreuve

Pour figurer au classement général individuel du sprint intermédiaire, les concurrents devront obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais règlementaires. Le leader du classement général individuel du sprint intermédiaire recevra une récompense parrainée par la Communauté des Communes du Carmausin Ségala.

SPRINT INTERMEDIAIRE			
Km	Lieu	Altitude	Points
37.3	VALDERIES	335	5-3-2-1
62.7	PAMPELONNE	417	5-3-2-1
69.2	SAINTE GEMME	358	5-3-2-1
110.2	SALLES	196	5-3-2-1



## Art 12 : Classement des «Jeunes»

Le classement général individuel du meilleur jeune est établi pour les U19 1ère année (17 ans) suivant le classement de l'épreuve. Le leader du classement général individuel du meilleur jeune recevra une récompense parrainée par le Conseil Départemental du TARN.

## Art 13 : Classement par Equipes

Le classement par équipes de l'épreuve s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'épreuve.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

## Art 14 : Classement «Occitan»

Le classement est réservé aux coureurs appartenant à une équipe de la région d'Occitanie. Il est établi suivant le classement de l'épreuve. Le leader du classement général individuel du meilleur occitan recevra une récompense parrainée par la Région Occitanie.

## Art. 15 : Prix Spéciaux

Le premier coureur qui passera en tête au niveau du kilomètre 81 recevra le prix du département. Le « Km 81 » sera matérialisé par une ligne au km 82.8 sur la Commune de Mirandol-Bournounac.

Après délibération du jury composé de membres de l'organisation (Nicolas SIGAL, Philippe BESSETTES et Clément BESSETTES) et du président du jury (Jordi MARTINEZ BOADAS), le prix de la combativité récompensera le coureur qui aura été le plus en vue lors de l'épreuve.

## Art. 16 : Assistance Technique Neutre

Le service Assistance Technique Neutre est assuré par trois véhicules.

## Art. 17 : Radio Tour

Les informations courses sont émises en français et anglais sur la fréquence RADIO : 157.575. Les postes radio seront fournis par Alain Biles Cyclisme Développement. La remise des postes s'effectuera durant la permanence.

## Art. 18 : Anti-dopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation française s'applique conformément aux dispositions de la loi française. Le contrôle aura lieu à l'adresse suivante : Salle Bérégovoy, 117 Avenue Albert Thomas, 81400 CARMAUX

## Art. 19 : Pénalités

Le barème des pénalités de l'UCI est le seul applicable. Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur certains points non prévus au règlement.

## Art. 20 : Protocole

Conformément à l'article 2.3.046 du règlement UCI, doivent se présenter après l'épreuve au protocole :

- les 3 premiers de l'épreuve.
- le leader du classement "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement "Sprint Intermédiaire"
- le leader du classement "Meilleur Jeune"
- le leader du classement "Meilleur Occitan"
- La meilleure équipe au général (3 coureurs minimum + le DS)
- Le combatif
- Le prix du Km 81
- Le leader du classement général de la Coupe de France U19
- La meilleure équipe au classement général de la Coupe de France U19 (3 coureurs minimum + le DS).



Les coureurs se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Art. 21 : Sécurité / Accident

Conformément à l'article 1.2.082 du règlement UCI, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident.

L'itinéraire est indiqué au sol et par des panneaux. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents survenant avec des tiers. Tout coureur victime d'un accident et transporté à l'hôpital, doit savoir que tous les frais inhérents à cet incident sont à sa seule charge et non à celle de l'organisateur. Tout incident ou accident touchant les véhicules d'équipes ne pourra en aucun cas être de la responsabilité de l'organisateur.

Art. 22 : Respect de l'environnement

Il est interdit aux coureurs de se débarrasser d'aliments, de bidons, de vêtements, etc..., en dehors des zones de collecte mises en place par l'organisateur, au Km 34,2/35,2 - 71,5/72,5 et 105,9/106,7. Ces derniers peuvent aussi déposer leurs bidons ou vêtements auprès des voitures d'équipes, d'organisation ou auprès des assistants d'équipes en charge du ravitaillement.

Tout manquement à cette règle sera passible d'une amende, voire de l'exclusion de la course.

Art. 23 : Prix

Les prix suivants sont attribués :

Clas.	Prix	Clas.	Prix	Clas.	Prix
1	200 €	8	60 €	15	30 €
2	150 €	9	50 €	16	20 €
3	125 €	10	40 €	17	20 €
4	100 €	11	30 €	18	20 €
5	90 €	12	30 €	19	20 €
6	80 €	13	30 €	20	20 €
7	70 €	14	30 €	<b>TOTAL</b>	<b>1215 €</b>

Une prime de 50€ sera attribuée pour chaque classements annexes : «Meilleur Grimpeur», «Sprint Intermédiaire», «Meilleur Jeune», «Meilleur Occitan», la « Meilleure Equipe » au 1er coureur au Km81 et pour le coureur le plus Combatif.

Total des prix et des primes : 1565 €

Art. 24 : Service médical

L'épreuve dispose d'un service médical (2 médecins et 2 ambulances) assurant gratuitement les soins en course.

Tout coureur victime d'un accident et transporté à l'hôpital doit savoir que tous les frais inhérents à cet incident sont à sa seule charge et non à celle de l'organisateur.

Tout incident ou accident touchant les véhicules d'équipes ne pourra en aucun cas être de la responsabilité de l'Organisateur.

Art. 25 : Droit à l'image

En acceptant de participer au Tour du Carmausin Ségala, chaque participant (coureurs et encadrant(e)s) déclare accepter librement que notre association « Ségala Cyclisme Organisation » puisse :

- Utiliser librement les photographies, films et/ou enregistrements audios reprenant son image/voix dans tous types de publications et toutes formes d'émissions de télévision ou de communications sur internet, formats papiers ou autres formats nouveaux.
- Inclure et archiver ces photographies, films et/ou enregistrements audios dans leurs bases de données et supports informatiques.
- Utiliser ces photographies, films et/ou enregistrements audios conformément à des fins de promotion, d'information ou d'éducation, en vue d'illustrer ou de promouvoir nos activités ou projets présents, passés ou futurs.

Art. 26 : Langue

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans un autre langue.



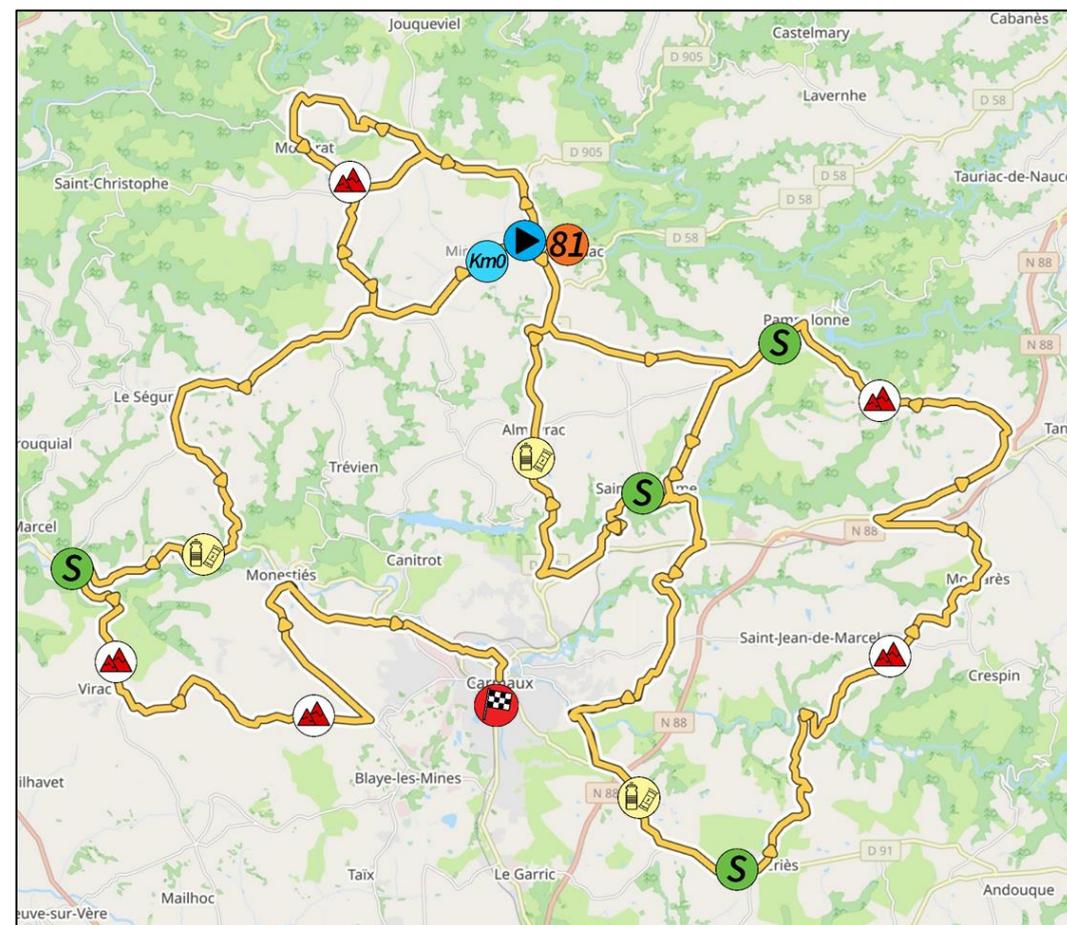
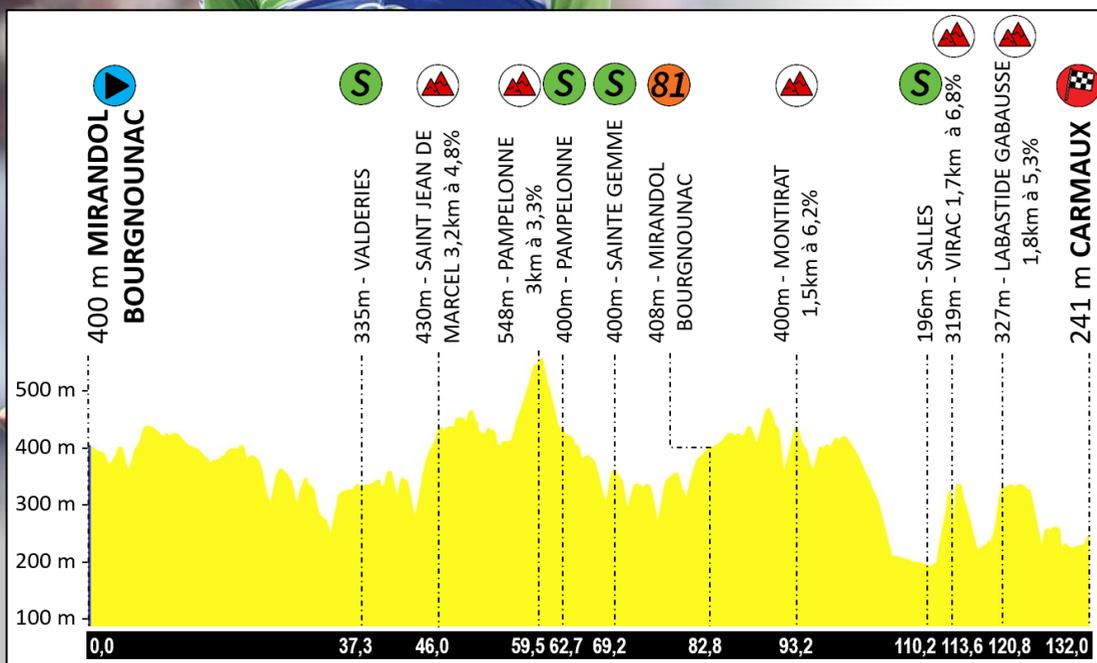
# Mirandol-Bourgnounac – Carmaux

Dimanche 4 Mai 2025 – 132 Km

- Site de départ : Place du Foirail  
81190 Mirandol-Bourgnounac
- Signature des coureurs de 9h15 à 10h15
- Zone de Signature : Avenue du Viaur

**Km0** Rassemblement et départ fictif à 10h30 :  
Avenue du Viaur  
Fictif 600m, départ réel 10h32

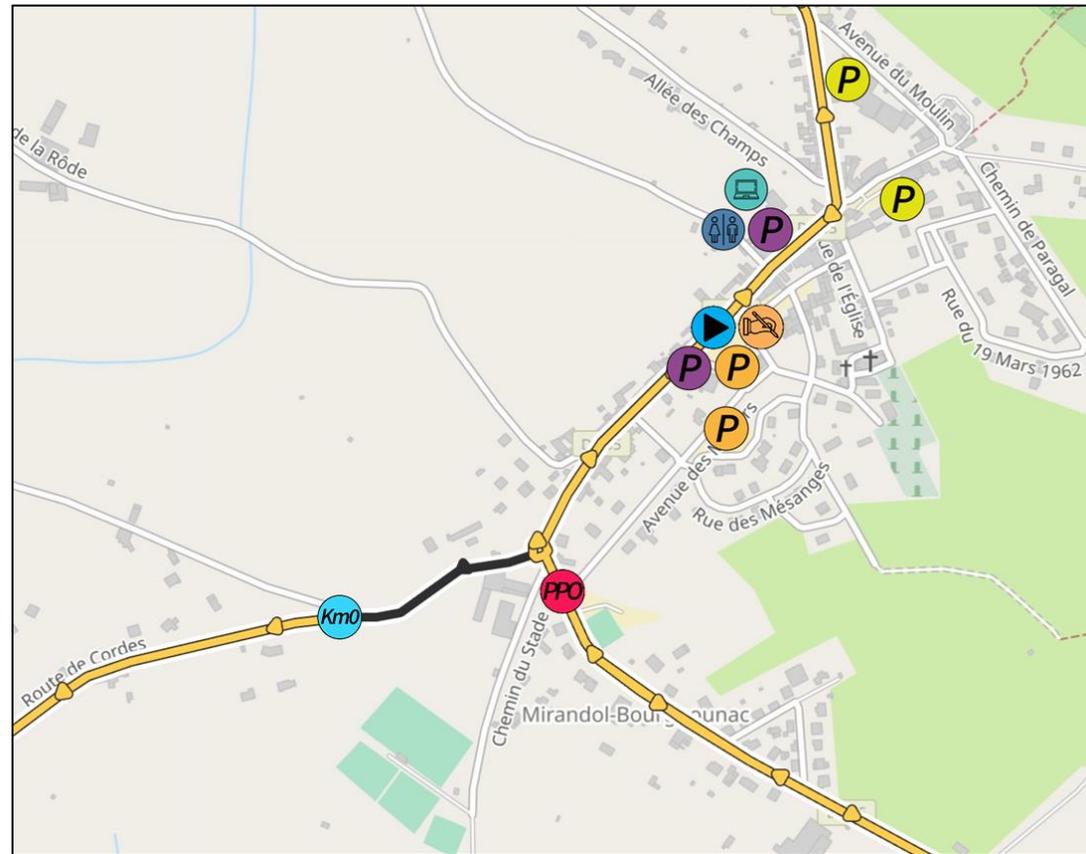
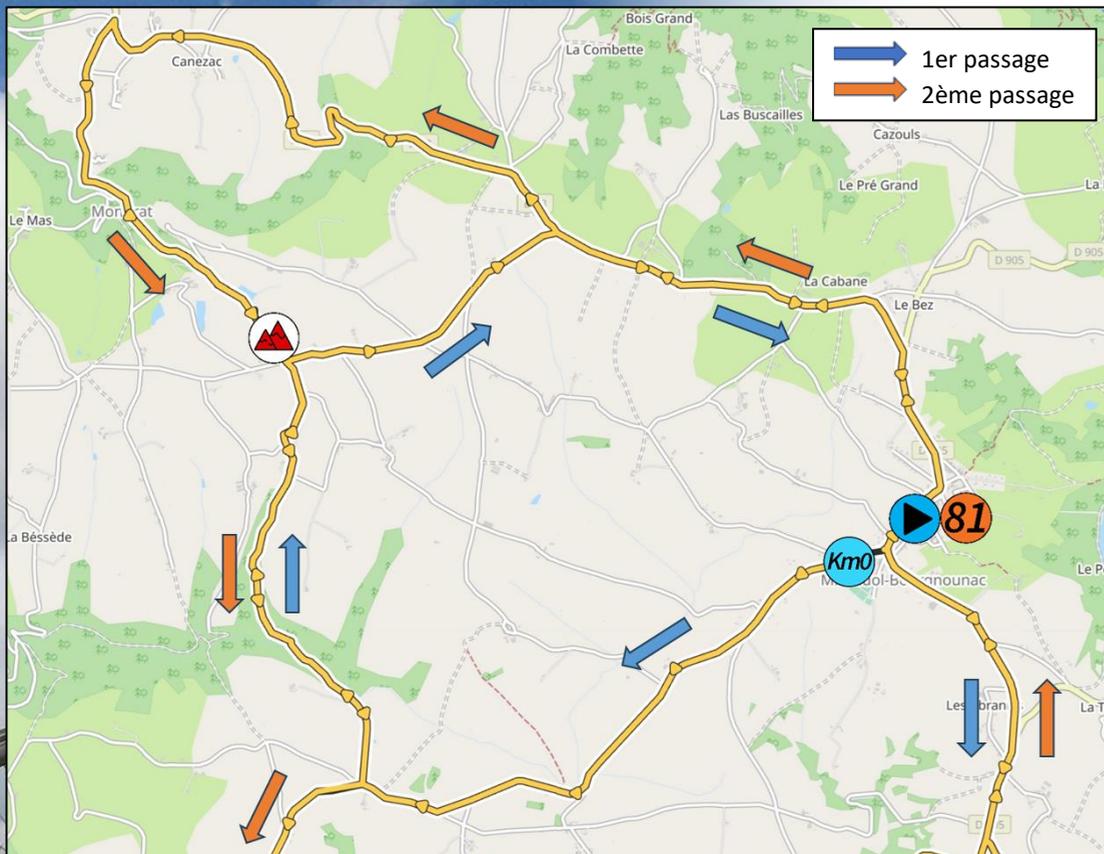
**81** Site d'Arrivée : Avenue Albert Thomas, 81400 Carmaux  
Dérivation 200m avant l'arrivée à droite  
Parking équipes : Place Jean Jaurès



TOUR DU CARMAUSIN SEGALA U19 : MIRANDOL BOURGNOUNAC - CARMAUX 132 KM						
ITINERAIRE	Direction	KILOMETRAGE			HORAIRES	
		Partiels	Cumulés	Restants	38 km/h	42 km/h
DEPART FICTIF - MIRANDOL-BOURGNOUNAC - D905	Tout Droit			0,6	10:30	10:30
D905 - D80	Droite	0,3	0,3	0,3	10:30	10:30
Fin du FICTIF	Tout Droit	0,3	0,6	0,0	10:31	10:31
DEPART REEL - MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	0,0	0,0	132,0	10:32	10:32
Sortie MIRANDOL	Tout Droit	0,5	0,5	131,5	10:33	10:33
D80 - D139 - D80	Tout Droit	2,8	3,3	128,7	10:38	10:38
D80 - D73	Droite	0,5	3,8	128,2	10:38	10:37
D73 - D119 - D9	Droite	3,2	7,0	125,0	10:43	10:42
D9 - D53	Droite	2,0	9,0	123,0	10:46	10:45
Entrée LE BES	Tout Droit	1,9	10,9	121,1	10:49	10:48
D53 - D905	Droite	0,5	11,4	120,6	10:50	10:49
Sortie LE BES	Tout Droit	0,0	11,4	120,6	10:50	10:49
Entrée MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	0,2	11,6	120,4	10:50	10:49
Passage sur la Ligne	Tout Droit	1,0	12,6	119,4	10:51	10:50
D905 - D80 - D905	Gauche	0,3	12,9	119,1	10:52	10:51
Sortie MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	0,7	13,6	118,4	10:53	10:52
D905 - D80 - D905	Tout Droit	1,0	14,6	117,4	10:55	10:53
D905 - D53	Gauche	0,6	15,2	116,8	10:56	10:54
D53 - D129 - D53	Tout Droit	1,8	17,0	115,0	10:58	10:57
Entrée DEZES	Tout Droit	0,2	17,2	114,8	10:59	10:57
Sortie DEZES	Tout Droit	0,3	17,5	114,5	10:59	10:58
D53 - D78	Droite	2,4	19,9	112,1	11:03	11:01
D78 - D72 - D78	Tout Droit	0,6	20,5	111,5	11:04	11:02
D78 - D129 - D78	Tout Droit	3,0	23,5	108,5	11:09	11:07
Entrée LES FARGUETTES	Tout Droit	1,2	24,7	107,3	11:11	11:09
D78 - D988	Gauche	0,1	24,8	107,2	11:11	11:09
D988 - Route de Vers	Droite	0,1	24,9	107,1	11:11	11:09
Passage à Niveau N155	Tout Droit	0,1	25,0	107,0	11:11	11:09
Sortie LES FARGUETTES	Tout Droit	0,2	25,2	106,8	11:11	11:09
Entrée VERS	Tout Droit	0,6	25,8	106,2	11:12	11:10
Sortie VERS	Tout Droit	0,7	26,5	105,5	11:13	11:11
Route de Vers - Route de la Vergne	Tout Droit	1,7	28,2	103,8	11:16	11:14
Route de la Vergne - Route des Gaillards	Droite	1,6	29,8	102,2	11:19	11:16
KM 30	Tout Droit	0,2	30,0	102,0	11:19	11:17
Route des Gaillards - D103	Tout Droit	0,6	30,6	101,4	11:20	11:17
Entrée ROSIERES	Tout Droit	0,0	30,6	101,4	11:20	11:17
D103 - D103E	Gauche	0,8	31,4	100,6	11:21	11:19
Sortie ROSIERES	Tout Droit	1,3	32,7	99,3	11:23	11:21
D103E - D91	Gauche	0,1	32,8	99,2	11:23	11:21
Echangeur N88	Tout Droit	0,5	33,3	98,7	11:24	11:21
Echangeur N88	Tout Droit	0,3	33,6	98,4	11:25	11:22
Début Zone Déchet	Tout Droit	0,1	33,7	98,3	11:25	11:22
Début Zone Ravitaillement	Tout Droit	0,2	33,9	98,1	11:25	11:22
Fin de Zone Ravitaillement	Tout Droit	1,0	34,9	97,1	11:27	11:24
Fin de Zone Déchet	Tout Droit	0,1	35,0	97,0	11:27	11:24
D91 - D25 - D91	Tout Droit	0,6	35,6	96,4	11:28	11:25
Entrée RUSTAN BOURTOUMIOU	Tout Droit	1,1	36,7	95,3	11:29	11:27
Sortie RUSTAN BOURTOUMIOU	Tout Droit	0,3	37,0	95,0	11:30	11:27
Sprint intermédiaire 1	Tout Droit	0,3	37,3	94,7	11:30	11:27
Entrée VALDERIES	Tout Droit	0,1	37,4	94,6	11:31	11:28
D91 - D71 - D91	Gauche	0,4	37,8	94,2	11:31	11:28
D91 - D71	Tout Droit	0,2	38,0	94,0	11:32	11:29
Sortie VALDERIES	Tout Droit	0,2	38,2	93,8	11:32	11:29
Pied de GPM	Tout Droit	4,6	42,8	89,2	11:39	11:36
GPM 1 (3,2 km à 4,8%)	Tout Droit	3,2	46,0	86,0	11:44	11:41
D71 - D3 - D71	Tout Droit	0,3	46,3	85,7	11:45	11:41
D71 - D3E - D71	Gauche	2,6	48,9	83,1	11:49	11:45
Entrée MOULARES	Tout Droit	0,0	48,9	83,1	11:49	11:45
Sortie MOULARES	Tout Droit	0,6	49,5	82,5	11:50	11:46
D71 - D71A	Gauche	0,7	50,2	81,8	11:51	11:47
D71A - D988	Droite	2,5	52,7	79,3	11:55	11:51
D988 - D53 (Pied de GPM)	Gauche	3,8	56,5	75,5	12:01	11:56
GPM 2 (3,0 km à 3,3%)	Tout Droit	3,0	59,5	72,5	12:05	12:01
Entrée PAMPELONNE	Tout Droit	2,0	61,5	70,5	12:09	12:04
D53 - D78	Gauche	0,9	62,4	69,6	12:10	12:05
Sprint intermédiaire 2	Tout Droit	0,3	62,7	69,3	12:11	12:06
Sortie PAMPELONNE	Tout Droit	0,7	63,4	68,6	12:12	12:07
D78 - D53 - D78	Tout Droit	0,8	64,2	67,8	12:13	12:08
D78 - D72 - D78	Tout Droit	0,7	64,9	67,1	12:14	12:09
D78 - D129	Droite	3,0	67,9	64,1	12:19	12:13

TOUR DU CARMAUSIN SEGALA U19 : MIRANDOL BOURGNOUNAC - CARMAUX 132 KM						
ITINERAIRE	Direction	KILOMETRAGE			HORAIRES	
		Partiels	Cumulés	Restants	38 km/h	42 km/h
Itinéraire						
Entrée SAINT GEMME	Tout Droit	1,0	68,9	63,1	12:20	12:15
Sprint intermédiaire 3	Tout Droit	0,3	69,2	62,8	12:21	12:15
D129 - D131	Gauche	0,1	69,3	62,7	12:21	12:15
Sortie SAINT GEMME	Tout Droit	0,2	69,5	62,5	12:21	12:16
D131 - D988	Droite	2,5	72,0	60,0	12:25	12:20
D988 - Chemin Olympe de Gouges	Droite	0,9	72,9	59,1	12:27	12:21
Chemin Olympe de Gouges - D905	Droite	0,7	73,6	58,4	12:28	12:22
Début Zone Déchet	Tout Droit	1,6	75,2	56,8	12:30	12:24
Début Zone Ravitaillement	Tout Droit	0,1	75,3	56,7	12:30	12:24
D905 - D139 - D905	Tout Droit	0,7	76,0	56,0	12:32	12:26
Fin de Zone Ravitaillement	Tout Droit	0,2	76,2	55,8	12:32	12:26
Fin de Zone Déchet	Tout Droit	0,1	76,3	55,7	12:32	12:26
Entrée ALMAYRAC	Tout Droit	0,8	77,1	54,9	12:33	12:27
D905 - D72 - D905	Tout Droit	0,2	77,3	54,7	12:34	12:27
Sortie ALMAYRAC	Tout Droit	0,2	77,5	54,5	12:34	12:28
D905 - D53 - D905	Tout Droit	2,8	80,3	51,7	12:38	12:26
D905 - D80 - D905	Tout Droit	0,7	81,0	51,0	12:39	12:27
Entrée MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	0,9	81,9	50,1	12:41	12:34
D905 - D80 - D905	Droite	0,6	82,5	49,5	12:42	12:35
KM 81	Tout Droit	0,3	82,8	49,2	12:42	12:36
Sortie MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Tout Droit	1,0	83,8	48,2	12:44	12:37
D905 - D53	Gauche	0,2	84,0	48,0	12:44	12:38
Entrée LE BES	Tout Droit	0,0	84,0	48,0	12:44	12:38
Sortie LE BES	Tout Droit	0,7	84,7	47,3	12:45	12:39
D53 - D9 - D53	Tout Droit	1,8	86,5	45,5	12:48	12:41
D53 - D153 - D53	Gauche	0,4	86,9	45,1	12:49	12:42
D53 - Route du Roucas	Gauche	3,4	90,3	41,7	12:54	12:47
Pied de GPM	Tout Droit	1,4	91,7	40,3	12:56	12:49
Route du Roucas - D9	Gauche	0,1	91,8	40,2	12:56	12:49
GPM 3 (1,5 km à 6,2%)	Tout Droit	1,4	93,2	38,8	12:59	12:51
D9 - D119 - D73	Tout Droit	0,0	93,2	38,8	12:59	12:51
D73 - D80 - D73	Droite	3,2	96,4	35,6	13:04	12:56
D73 - D80	Tout Droit	1,3	97,7	34,3	13:06	12:58
D80 - Chemin de la Roudezie	Gauche	3,4	101,1	30,9	13:11	13:03
Chemin de la Roudezie - D27	Tout Droit	1,0	102,1	29,9	13:13	13:05
D27 - D34	Gauche	0,6	102,7	29,3	13:14	13:06
D34 - D91	Droite	3,2	105,9	26,1	13:19	13:10
Début Zone Déchet	Tout Droit	0,0	105,9	26,1	13:19	13:10
Début Zone Ravitaillement	Tout Droit	0,1	106,0	26,0	13:19	13:11
Fin de Zone Ravitaillement	Tout Droit	0,9	106,9	25,1	13:20	13:12
Fin de Zone Déchet	Tout Droit	0,1	107,0	25,0	13:20	13:12
ARRIVEE 25 KM	Tout Droit	0,0	107,0	25,0	13:20	13:12
Entrée SALLES	Tout Droit	3,1	110,1	21,9	13:25	13:17
Sprint intermédiaire 4	Tout Droit	0,1	110,2	21,8	13:26	13:17
D91 - D27	Gauche	0,4	110,6	21,4	13:26	13:17
Sortie SALLES	Tout Droit	0,6	111,2	20,8	13:27	13:18
Pied du GPM	Tout Droit	0,7	111,9	20,1	13:28	13:19
ARRIVEE 20 KM	Tout Droit	0,1	112,0	20,0	13:28	13:20
GPM 4 (1,7 km à 6,6%)	Tout Droit	1,6	113,6	18,4	13:31	13:22
D27 - D7 - D27	Tout Droit	0,9	114,5	17,5	13:32	13:23
D27 - D7	Gauche	0,2	114,7	17,3	13:33	13:24
Pied du GPM	Tout Droit	4,3	119,0	13,0	13:39	13:30
GPM 5 (1,8 km à 5,4%)	Tout Droit	1,8	120,8	11,2	13:42	13:33
D7 - D73	Gauche	0,9	121,7	10,3	13:44	13:34
ARRIVEE 10 KM	Tout Droit	0,3	122,0	10,0	13:44	13:35
Entrée MONESTIES	Tout Droit	3,6	125,6	6,4	13:50	13:40
D73 - Route du Vic	Droite	0,2	125,8	6,2	13:50	13:40
ARRIVEE 5 KM	Tout Droit	1,2	127,0	5,0	13:52	13:42
Route du Vic - D91	Droite	1,3	128,3	3,7	13:54	13:44
Entrée SAINT BENOIT DE CARMAUX	Tout Droit	0,0	128,3	3,7	13:54	13:44
D91 - D91B - D91	Tout Droit	0,6	128,9	3,1	13:55	13:45
Sortie SAINT BENOIT DE CARMAUX	Tout Droit	0,1	129,0	3,0	13:55	13:45
ARRIVEE 3 KM	Tout Droit	0,0	129,0	3,0	13:55	13:45
ARRIVEE 2 KM	Tout Droit	1,0	130,0	2,0	13:57	13:47
Entrée CARMAUX	Tout Droit	0,1	130,1	1,9	13:57	13:47
D91 - D91A - D91	Tout Droit	0,3	130,4	1,6	13:57	13:47
D91 - Avenue de Neckarslum	Gauche	0,1	130,5	1,5	13:58	13:47
ARRIVEE 1 KM	Tout Droit	0,5	131,0	1,0	13:58	13:48
Avenue de Neckarslum (Avenue de l'Europe)	Droite	0,2	131,2	0,8	13:59	13:48
Avenue de Neckarslum - Avenue Albert Thomas	Droite	0,4	131,6	0,4	13:59	13:49
ARRIVEE CARMAUX - Avenue Albert Thomas	Tout Droit	0,4	132,0	0,0	14:00	13:50

Détail du site de Départ  
81190 Mirandol-Bourgnounac



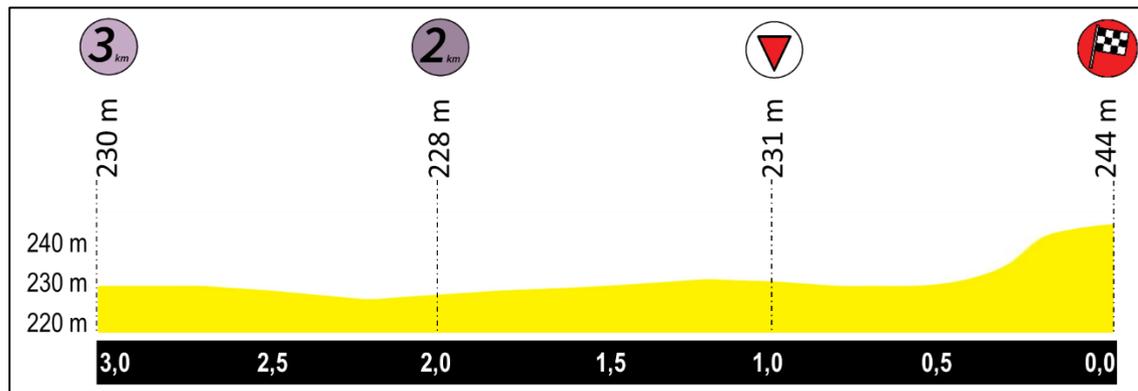
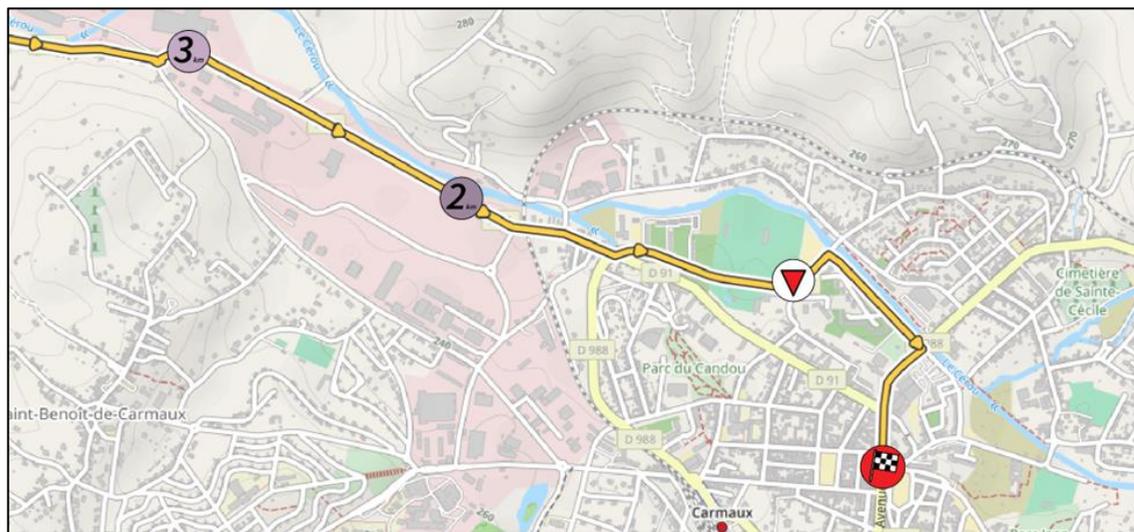
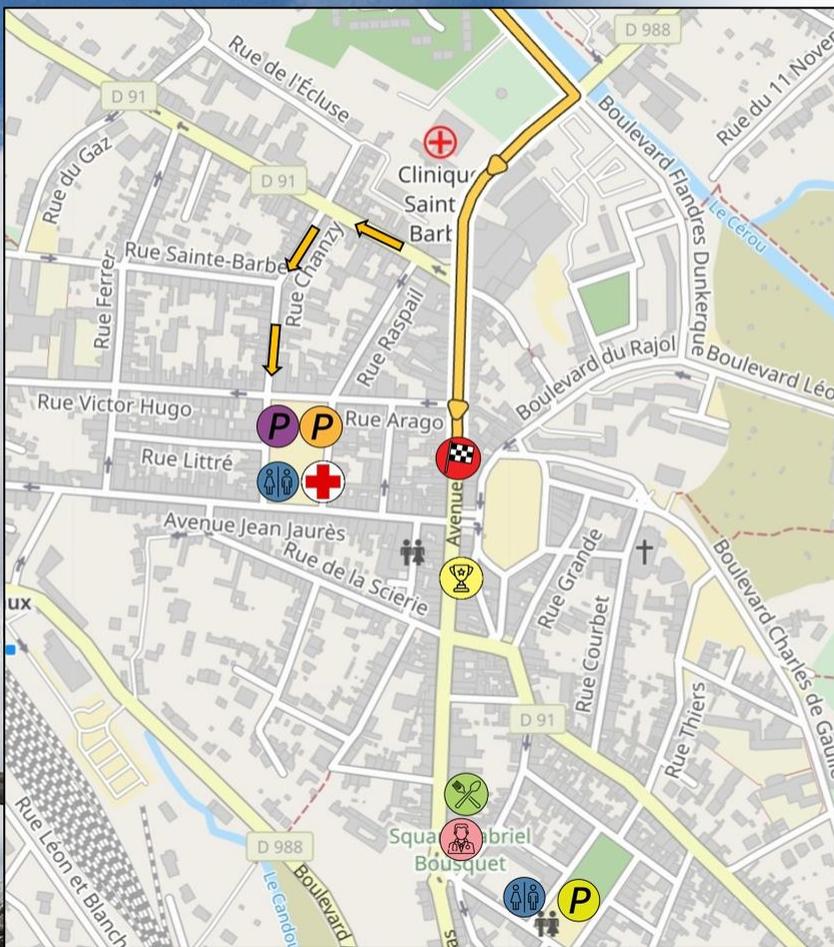
-  **Point de Passage Obligatoire :**  
D905 > Avenue des Muriers
-  **Permanence :**  
Salle Polyvalente, Place de la Liberté
-  **Podium Signature :** Avenue du Viar (D905)

-  **Parking Organisation :**  
Avant : Avenue du Viar (D905)  
Arrière : Place de la Liberté
-  **Parking Equipes :**  
Place du Foirail et Avenue des Muriers

-  **Parking Bénévoles :**  
Place de la Mairie et Avenue du Moulin
-  **Sanitaires :**  
Place de la Liberté

Détail du site d'Arrivée

81400 Carmaux



Ligne d'arrivée :  
Avenue Albert Thomas

Dérivation :  
A 200m de la ligne d'Arrivée, à droite (Av. Boulouc Torcatis)

Podium Protocolaire : Ligne d'arrivée

Sanitaires :  
Place Jean Jaurès

Parking Organisation :  
Place Jean Jaurès

Parking Equipes :  
Place Jean Jaurès

Parking Bénévoles :  
Place de la République

Restauration :  
Salle Bérégovoy

Contrôle Anti-Dopage :  
Salle Bérégovoy



LES EQUIPES

<p><b>AUVERGNE RHONE-ALPES</b></p>	<p><b>BOURGOGNE FRANCHE COMTE</b></p>	<p><b>BRETAGNE</b></p>	<p><b>CENTRE VAL DE LOIRE</b></p>	<p><b>GRAND EST</b></p>	<p><b>HAUTS DE FRANCE</b></p>
<p><b>ILE DE FRANCE</b></p>	<p><b>NORMANDIE</b></p>	<p><b>NOUVELLE AQUITAINE</b></p>	<p><b>OCCITANIE</b></p>	<p><b>PAYS DE LA LOIRE</b></p>	<p><b>PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR</b></p>
<p><b>MIXTE OCCITANE CF</b></p>	<p><b>MIXTE TARN</b></p>	<p><b>TEAM INCA</b></p>	<p><b>JEGG SKIL DJR ACADEMY</b></p>	<p><b>VC ARDENNES</b></p>	<p><b>MIXTE SPORT EN STEUN LEOPOLDSBURG / FLANDERS U19 ACADEMY</b></p>
<p><b>SELECTION QUEBEC</b></p>	<p><b>SHIBDEN APEX RT</b></p>	<p><b>IPAR MAQUINA DIMAQ</b></p>	<p><b>KH7 CYCLING TEAM</b></p>	<p><b>AUTOVIVO GRUP - CCSANTBOI</b></p>	

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MIRANDOL BOURGNOUNAC  
Vallée du Viour

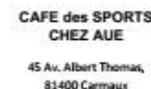
SPONSORS OFFICIELS



PACK SPONSORS



DONATEURS - BIENFAITEURS



LES MEDIAS





## RESPONSABLE ROUTE

Alexandre FOUREZ

[a.fourez@ffc.fr](mailto:a.fourez@ffc.fr)

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>